

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 29/2022

Le 2 novembre 2022

Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire – Décompte final

10.03.02-2209-Comm28-Refection-ruisseau-Maladaire-decompte.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil selon le préavis municipal N° 18/2019

Total du crédit accordé		Fr.	260'000.00
Travaux exécutés – Entretien des rives	Fr.	199'396.45	
Total des travaux exécutés	Fr.	199'396.45	
Participation – ville de Montreux	Fr.	40'845.30	
Participation – subventions Etat de Vaud / DGE	Fr.	117'705.85	
Total des participations de tiers	Fr.	158'551.15	
Part effective à la charge de La Tour-de-Peilz	Fr.	40'845.30	Fr. 40'845.30
Solde non dépensé			Fr. 219'154.70

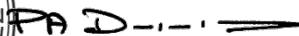
La Tour-de-Peilz étant commune boursière, la totalité du crédit de Fr. 260'000.- a été demandée. Vu les participations de la ville de Montreux et du Canton (DGE), la part effective à notre charge se monte à Fr. 40'845.30.

Le montant final des travaux est un peu moins élevé que projeté en raison d'une exécution plus aisée qu'initialement prévu et par le fait que la participation du propriétaire riverain a été facturée directement et séparément par l'entreprise adjudicatrice, n'entrant dès lors pas dans le décompte ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 12 septembre 2022



☎ 021 977 01 11

📠 021 977 01 15

✉ greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch